



24 AOU 2021

COMMUNIQUÉ RADIO


Le Ministre du Travail et de la Fonction Publique communique :

Dans le cadre du renforcement des capacités des Ministères et Institutions de la République en ressources humaines de qualité, il sera organisé **le samedi 16 octobre 2021**, pour le compte du Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle, un concours de recrutement de six cent soixante-deux (662) aspirants pour la formation d'enseignants au profit des Lycées techniques agricoles.

1°- CONDITIONS D'ACCES

Les personnes intéressées par ce concours doivent remplir les conditions ci-après :

- ✓ être de nationalité béninoise ;
- ✓ jouir de ses droits civiques ;
- ✓ être de bonne moralité ;
- ✓ être âgé de dix-huit (18) ans au moins à la date de composition,
 - de trente-huit (38) ans au plus au 31 décembre 2021 pour les candidats titulaires de la licence professionnelle en sciences agronomiques ;
 - de trente-sept (37) ans au plus au 31 décembre 2021 pour les candidats titulaires du Diplôme d'Études Agricoles Tropicales ;



✓ être indemne de toute affection tuberculeuse, cancéreuse, nerveuse, poliomyélitique ou lépreuse, ou en être définitivement guéri.

Les agents de l'État, civils et militaires ou paramilitaires, partis volontaires de la fonction publique, ne sont pas concernés par le présent concours.

2° - LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

Le dépôt des dossiers de candidature se fera dans les Directions Départementales du Travail et de la Fonction Publique du **lundi 30 août au vendredi 10 septembre 2021**. Lesdits dossiers doivent comporter les pièces suivantes :

- a. une fiche d'inscription dûment remplie, datée et signée du candidat, à retirer dans les Directions Départementales du Travail et de la Fonction Publique (DDTFP) ou à télécharger à l'adresse www.travail.gouv.bj.
- b. une copie légalisée de l'extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- c. une copie légalisée du certificat de nationalité ;
- d. une copie du casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois à la date du lancement du concours ;
- e. une copie légalisée certifiée conforme du diplôme exigé pour le domaine choisi ;
- f. une quittance des droits d'inscription d'un montant de cinq mille (5.000) francs CFA à verser au Trésor Public ;
- g. une (01) enveloppe timbrée format moyen portant l'adresse du candidat et son contact téléphonique (valeur du timbre 600 francs CFA). *Bj*



Par ailleurs, il est rappelé que les candidats détenteurs de l'une des pièces d'identité suivantes en cours de validité seront autorisés à composer. il s'agit :

- de la carte nationale d'identité ;
- de la carte d'identité biométrique ;
- du certificat d'identification personnelle ;
- du passeport.

3° - CENTRES DE COMPOSITION

Le concours se déroulera dans les six (06) centres de composition ci-après :

- Lycée Technique Coulibaly de Cotonou, pour les candidats des Départements de l'Atlantique et du Littoral ;
- Lycée Béhanzin de Porto-Novo pour les candidats des Départements de l'Ouémé et du Plateau ;
- CEG1 d'Abomey pour les candidats des Départements du Zou et des Collines ;
- CEG1 de Lokossa pour les candidats des Départements du Mono et du Couffo ;
- Lycée Mathieu Bouké de Parakou pour les candidats des Départements du Borgou et de l'Alibori ;
- CEG1 de Natitingou pour les candidats des Départements de l'Atacora et de la Donga.

Pour tous renseignements complémentaires (détail des emplois, épreuves et diplômes requis), les candidats sont invités à consulter le portail web du ministère à l'adresse www.travail.gouv.bj ou à se

Bj -





rapprocher des services de la Direction du Recrutement des Agents de l'État (DRAE) à Cotonou ou des Directions Départementales du Travail et de la Fonction Publique (DDTFP).



Adidjatou A. MATHYS

N.B. : Les diplômes de tous les candidats déclarés admis seront soumis à une vérification d'authenticité.

